

Castellane Infos *Le mag*

• BUDGET

• IDÉES DE SORTIE

• PATRIMOINE



/Votre bulletin municipal//



L'actu en direct



N°7
JUIN
2024



SOMMAIRE...

P 4-5

Votre Municipalité :

Tribune libre à l'opposition
Goûter 3^{ème} âge
Départ Mme la sous-préfète

P 6-7

Votre Municipalité :

Budget communal

P 8-9

Votre Municipalité :

Les avancées du programme
Centre-Bourg

P 10-11

Vie scolaire et péri-scolaire

P 12-13

Votre territoire :

L'opération façade et toiture

P 14-15

Hameaux :

Travaux sur la chapelle Saint-Thyrse

P 16-17

Vie touristique :

Castellane Tourisme

P 18-19

**Ecologie &
développement durable :**

Les déchetteries
Opération Nettoyons le Sud

P 20-21

Vie associative :

Au fil du Verdon

P 22-23

Culture & Evénements :

Les animations de la saison

P 24-25

Votre patrimoine :

Restauration de la chapelle
Notre-Dame du Roc et et de la
chapelle Saint Jean-Baptiste

P 26-27

Vie municipale :

retour en image

P 28-29

En bref :

Toute l'actualité en un clin d'œil !

P 30-31

**Le calendrier pour vos idées de
sortie**

P 32

Photo de classe :

La classe de CE1 en 2000/2001



Garder le Contact

page Facebook Castellane Infos / www.mairie-castellane.fr /

Accueil de la Mairie 04 92 83 60 07 - accueil@mairie-castellane.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h.



numéros utiles

Services Techniques (astreintes)

06 86 96 69 33

Police Municipale

06 86 96 69 35

Maison Médicale

04 92 83 77 40

Pharmacie

04 92 83 61 01

Hôpital

04 92 83 98 00

Office de Tourisme

04 92 72 59 12



Etat Civil 2023

~ 1 naissance sur la commune

~ 7 naissances hors commune

~ 4 reconnaissances

~ 5 mariages

~ 33 décès sur la commune

~ 11 décès hors commune

~ 1 changement de prénom ~ 3 changements de nom

~ 3 PACS ~ 3 parrainages civil

infos

/ Visitez le site officiel de la mairie de Castellane
mairie-castellane.fr/

Vous pouvez le consulter pour toutes informations
(marchés, foires, festivités, travaux, démarches administratives, etc...)



VERDON
CASTELLANE





/Édito du Maire//



Mesdames et Messieurs, Chers Administrés, Chers Amis,

J'ai souhaité que ce mandat soit celui de la transparence avec vous, celui de la réactivité au quotidien et celui des projets structurants permettant à notre commune de réussir sa nécessaire transition générationnelle.

L'équipe qui m'entoure, adjoints, conseillers municipaux, collaborateurs est à votre écoute. Elle permet de faire remonter vos attentes, vos suggestions et parfois vos incompréhensions auxquelles j'essaie de répondre.

Les réunions dans les hameaux, les rencontres avec les professionnels, notre présence aux assemblées générales des associations, les diverses manifestations que nous organisons sont autant de moments privilégiés pour écouter vos préoccupations ou suggestions.

Toutes ne peuvent être satisfaites, soit parce que le cadre réglementaire ne le permet pas, soit parce que nos finances nous obligent à faire des priorités. Le contexte économique et politique n'est pas favorable, et compte tenu de notre actualité récente, je crains que la situation ne s'améliore pas rapidement. Nous subissons cette conjoncture de plein fouet avec des dépenses qui s'envolent sous l'effet de l'inflation et des recettes, notamment les dotations de l'état, qui diminuent.

La prudence dans notre gestion est donc notre fil conducteur pour ne pas obérer notre capacité à investir et améliorer notre cadre de vie : l'encadrement des effectifs et de la masse salariale sont conjugués avec une vigilance accrue de nos dépenses de fonctionnement car ce sont les seuls leviers dont nous disposons.

Nous portons avec le concours des services de la préfecture, un projet ambitieux de transition énergétique qui consiste à réaliser un parc de panneaux photovoltaïques. Au-delà de la nécessité de réussir cette évolution, ce projet devrait entraîner, dans un avenir à moyen terme de quatre à cinq ans, des retombées financières conséquentes pour la commune.

Dans l'attente, les engagements que nous avons pris sont ou seront respectés même s'ils doivent être décalés : Opération dite du « Centre bourg » 1ère et 2ème tranches, réfection des routes et chemins, rénovation énergétique des bâtiments communaux notamment des écoles, de la salle multi-activité et salle des fêtes, extension de la maison médicale, amélioration des captages d'eaux et des stations d'épuration, rénovation de notre patrimoine historique, accompagnement des associations et de leurs manifestations....

Sur ce dernier sujet c'est désormais l'Office de Tourisme communal qui en a la charge en plus de la promotion de notre village. C'était un véritable défi à mettre en œuvre et une vraie attente des Castellanais, professionnels ou habitants et ...une vraie satisfaction d'avoir réussi à récupérer notre indépendance.

Malgré tous les efforts déployés, il est à constater que le temps administratif est toujours long, souvent trop long, pour mettre en œuvre la réalisation de projets ; et il est à craindre que leurs réalisations débordent du cadre de ce mandat.

Pour l'instant, l'heure est au travail, mais le temps venu, la question de poursuivre notre action se posera pour terminer ce que nous avons commencé.

J'écris ces quelques lignes à l'orée de la saison touristique. Avec les ponts du mois de mai, les visiteurs sont venus en nombre malgré le temps.

Il est encore trop tôt pour en tirer des perspectives, mais le territoire du Verdon en général et notre village en particulier sont des destinations recherchées. C'est une vraie chance pour notre économie même si cette affluence entraîne des désordres que nous essayons de gérer au mieux dans l'intérêt général.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Bernard Cipriani



/Votre municipalité//



Tribune libre à l'opposition

Chères Castellanaises, Chers Castellanais,

Le budget général 2024 vient d'être voté et nous ne l'avons pas approuvé. En effet, nous trouvons dommage que certains projets ne soient pas prioritaires : création de parkings, aménagement de la Rue Nationale ..., contrairement à la construction d'un Centre de secours dont le montant n'est pas adapté aux possibilités financières de la commune.

Par ailleurs, pour assurer un service public efficient et faire de l'intérêt général notre fil rouge, il nous faut être beaucoup plus réactifs aux problèmes du quotidien qui nécessitent un minimum d'investissement, ce qui rendrait la vie plus agréable aux Castellanais. D'autant plus que les contraintes budgétaires de 2024 ne vont pas permettre de remplacer tous les départs annoncés et à venir des agents communaux.

En ce printemps 2024, malgré une météo capricieuse, qu'il est agréable de voir notre joli village s'animer et retrouver une dynamique par l'ouverture de nombreux commerces. Afin d'éviter chaque année de retomber dans une léthargie hivernale, ne serait-il pas nécessaire de réunir les forces vives de notre cité, commerçants, artisans et résidants de tout âge, de manière à réfléchir comment organiser une économie complémentaire et diversifiée de celle du tourisme estival ?

Nous posons cette idée ici. Maintenant nous espérons que de nombreuses propositions puissent voir le jour et se concrétiser.

Jean-Paul GOLÉ, Odile CAPON, Franck DEMANDOLX



Castellane hier ...



Castellane aujourd'hui ...



Castellane demain ?



/Votre municipalité//

Goûter 3^{ème} âge de décembre 2023

C'est dans une atmosphère chaleureuse et empreinte de convivialité que la municipalité a organisé le traditionnel Goûter de Noël. Cet évènement a été l'occasion de réunir les ainés de notre commune.

Ce moment privilégié s'est déroulé dans la salle communale, décorée avec soin pour l'occasion.

Au cœur de cette célébration, un spectacle musical a ravi les sens de tous les invités. Sous les applaudissements chaleureux, l'artiste Julie Jourdan a réalisé des performances magistrales, mettant en lumière ses talents et sa passion pour la musique. Les mélodies enjouées et les chants de Noël ont été appréciés par tous.

Outre le spectacle, le goûter de Noël a été l'occasion de déguster de délicieuses pâtisseries. Les saveurs sucrées et les délices gourmands ont comblé les papilles de tous les convives.

Le traditionnel colis de Noël a pu être distribué aux participants avant qu'ils ne rentrent chez eux.

Merci aux bénévoles et aux élus qui ont rendu possible cette manifestation et merci au service social de la mairie sans qui cet évènement ne pourrait avoir lieu.

Départ de Mme la sous-préfète



En avril dernier, à la salle des fêtes de Castellane, a eu lieu la cérémonie de départ de Corinne BORD, sous-préfète de l'arrondissement de Castellane. Monsieur le Maire, Bernard LIPERINI, a ouvert le bal des discours devant un parterre de personnalités publiques, élus, gendarmes, pompiers, fonctionnaires et personnalités privées. Il a ensuite décerné à Corinne BORD la médaille de la ville « afin qu'elle se sente désormais citoyenne de Castellane. »

« Madame la Sous-Préfète, je me souviens très bien de notre première rencontre. Votre profil et votre carrière professionnelle m'avaient alors surpris, mais c'est bel et bien votre caractère et votre persévérance pour faire avancer les dossiers qui resteront dans les mémoires. Des dossiers difficiles, il y en a eu, le centre-bourg, Petites-Villes de Demain, la sécheresse, l'eau-vive... vous avez su être présente au quotidien pour nous aider à les mener à bien et je vous en remercie. »

Ce fut ensuite au préfet, Marc CHAPPUIS, de prendre la parole pour la féliciter : « Vous êtes une femme de terrain qui a le sens du devoir, vous êtes arrivée en terre inconnue en plongeant dans la ruralité. Vous êtes infatigable, obstinée, experte dans l'art du contraste et du contre-pied... »

C'est avec émotion que Corinne BORD a répondu à ce discours « c'est une déchirure de quitter l'arrondissement. Cela fait désormais 829 jours que je suis ici, un territoire où il faut voir le monde en relief... moi la fille des villes, j'ai découvert la ruralité dans un territoire exceptionnel avec des gens qui se battent au quotidien pour leurs villages et leurs projets. »

La soirée s'est clôturée par un buffet composé exclusivement de produits locaux, pour rendre hommage une dernière fois à ce beau territoire. Corinne BORD part pour un nouveau poste à la préfecture de la Vienne à Poitiers, directrice de cabinet du Préfet et nous lui souhaitons de belles réussites dans ce nouveau projet.



/Votre municipalité//



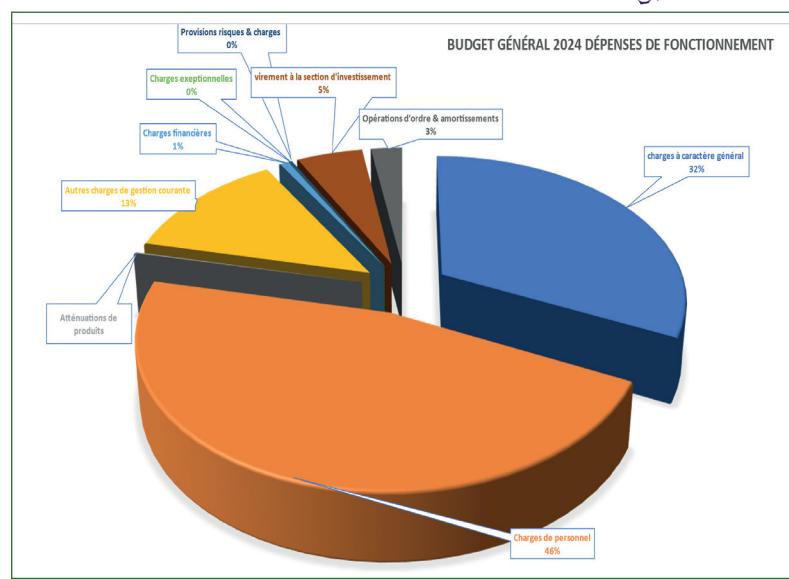
Une gestion saine

/ Quand la Mairie reçoit **100** en recettes de fonctionnement d'où viennent ils ?



/ Budget 2024

Budget général	fonctionnement investissement	4 060 606,00 € 4 116 338,00 €
Budget eau & assainissement	fonctionnement investissement	946 240,00 € 770 963,00 €
Budget réseau chaleur	fonctionnement investissement	297 662,00 € 234 749,00 €
Budget CCAS	fonctionnement investissement	90 103,00 € 0,00 €
Budget canaux des Listes	fonctionnement investissement	26 289,00 € 0,00 €
budget Verdon Tourisme	fonctionnement investissement	483 000,00 € 10 000,00 €
TOTAL		11 035 950,00 €





/Votre municipalité//

Travaux, études et achats de matériel budgétés en 2024 :

- ✓ Opération Centre Bourg
Restauration ancienne Sous-Préfecture : **2 217 702 € (dont 410 504 € de reporté)**
- ✓ Chapelle Notre-Dame du Roc
Restauration des intérieurs : **215 639 € (dont 77 614 € de reporté)**
- ✓ Chapelles Chasteuil et Taloire
Sécurisation et restauration : **213 912 € (dont 104 400€ de reporté)**
- ✓ Chapelle Saint-Thyrsse
Restauration des extérieurs : **74 900 € (report)**
- ✓ Restauration Chapelle Saint-Thyrsse : **145.000 €**
- ✓ Eglise du Sacré-Cœur :
Sécurisation de la toiture
18 704 €
- ✓ Amélioration de la piscine : **80 000 €**
- ✓ Acquisition bâtiment placette du Teisson : **52 000 €**
- ✓ Travaux d'accessibilité du bureau de Poste : **42 000 €**
- ✓ Sonorisation de la salle des fêtes : **18 300 €**
- ✓ Etudes programme de travaux Centre de secours : **67 010 €**
- ✓ Réfection de la voirie du quartier du Baous : **108 000 €**
- ✓ Réfection de la voirie quartier d'Angles et Villars Brandis : **166 000 €**
- ✓ Acquisition de nouveaux horodateurs : **73 000 €**
- ✓ Acquisition adressage : **22 600 €**
- ✓ Mobilier urbain : **12 200 €**
- ✓ Amélioration de la station d'épuration pour garantir la propreté des eaux rejetées : **107 400 €**
- ✓ Télésurveillance des bassins de pompage pour garantir la sécurité de l'eau potable distribuée : **150 000 €**
- ✓ Modernisation des bassins d'eau potable de La Lagne et du Roc : **36 980 €**
- ✓ Modernisation des réseaux d'eau potable d'Angles : **72 000 €**

/ Une gestion des emprunts raisonnable, un endettement fiable

Répartition de l'annuité de la dette 2024 par habitant

annuités 2024 budget général	99 185,12 €
annuités 2024 budget Eau & assainissement	44 762,46 €
TOTAL (CAPITAL & INTÉRÊTS)	143 947,58 €
population recensée (au 01/01/2024)	1 496 habitants
dette / habitant pour l'année 2023	96,22 €



/Votre Municipalité//

Centre bourg : les avancées :

Depuis mars 2023, l'opération du centre-bourg est passée dans une phase opérationnelle avec le lancement des travaux de l'ancienne Sous-Préfecture. Cette première phase, la plus longue et la plus complexe, concerne trois parcelles qui à terme deviendront un seul et même immeuble, doté d'un ascenseur, et qui abritera dix logements et deux locaux commerciaux.

Pour ce chantier, la commune travaille avec l'agence de maîtrise d'œuvre Quadra, en la personne de l'architecte Gilles Broccoli. Le suivi de chantier est complexe, au vu du nombre d'entreprises travaillant en co-activité, de l'état structurel des bâtiments, et de leur imbrication dans le tissu urbain du centre-ville. Ainsi, un bureau structure intervient pour valider chaque reprise de murs, vérifier sa portée et sa solidité. Un bureau d'étude est dédié à la réfection des réseaux de l'ilot, un autre à la consolidation des fondations.

A cela s'ajoute enfin le raccordement en électricité de tout le quartier. La commune de Castellane s'est en effet rendu compte que le réseau en électricité allait très vite saturer en centre-ville si des travaux n'étaient pas prévus rapidement.

Ainsi en lien avec le SDE 04 (Syndicat D'Energie des Alpes de Haute-Provence) et Enedis, un nouveau poste de transformation va être mis en place sur la placette des Tilleuls. Il permettra de raccorder à la fois les 10 logements prévus dans le cadre de cette opération, ceux des phases 2 et 3 prévus à moyen terme mais aussi des logements de propriétaires privés dans la rue Nationale, en attente d'un raccordement définitif.

Aujourd'hui, le gros œuvre est en cours de



finalisation sur l'Immeuble de l'Ancienne Sous-Préfecture. La démolition, la création des nouveaux planchers, la consolidation des murs ainsi que les injections de résines dans les fondations et la reprise des arases sont presque terminées. La couverture devrait être terminée avant le début de l'été.

Un échafaudage en encorbellement a été mis en place rue Nationale afin de ne pas entraver la circulation. Il servira à la réfection de la façade courant juin et à la pose des menuiseries au cours de l'été.

Dès la rentrée, le second œuvre sera réalisé dans le bâtiment pour une livraison prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Le suivi de ce chantier et la gestion administrative et financière sont importants, pour autant la commune a déjà un pied dans la phase 2, puisqu'elle a lancé sa consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

L'objectif est bien toujours le même, réhabiliter les îlots les plus dégradés de Castellane, proposer des logements aux normes d'habitabilité actuelle, redynamiser le centre avec de nouveaux commerces et créer de nouvelles circulations en prévoyant de nouvelles andrones et placettes pour de nouveaux usages.



Les travaux en quelques chiffres :

- ➔ **3 architectes**
- ➔ **2 bureaux d'étude**
- ➔ **16 corps de métiers sur le chantier représentés par 13 entreprises essentiellement toutes du 04 et limitrophe.**
- ➔ **2,8 millions d'euros HT d'investissement pour les travaux**
- ➔ **50 % de subventions répartis entre l'Anah, l'Etat, la Région et le Département**



/Vie Scolaire/ péri-scolaire//

/ Un conseil municipal des jeunes engagés pour l'environnement !

Cette année le conseil municipal des jeunes a élu un nouveau Maire, Ayo, et 2 nouveaux conseillers municipaux, Marine et Paul, qui viennent rejoindre Chloé, Giuliana, Fannie, Sasha, Ophélie, et Mélina, déjà membres élus.

Au cours des différentes réunions de nombreux projets ont été verbalisés, trois ont été retenus et annoncés le 30 janvier 2024 lors de la traditionnelle cérémonie des voeux du maire :

- la réitération et une réflexion sur la pérennisation des messages pédagogiques sur les grilles d'eaux pluviales
- un choix de nom pour l'école maternelle
- la (re)végétalisation de la cour de l'école élémentaire

Nous saluons leur esprit d'initiative, leur implication, et leur envie d'œuvrer pour la commune de Castellane, ses hameaux et ses habitants.

Bravo à eux.



/ Voyage scolaire dans les châteaux de la Loire.

Cette année tous nos élèves de l'école élémentaire sont partis visiter les châteaux de la Loire. Ce voyage a eu lieu du mardi 21 au samedi 25 mai.

Accompagnés de leurs enseignants et de guides expérimentés, les enfants ont été plongés dans l'Histoire de France et ils ont exploré des lieux chargés de mystères et de légendes.

Au programme :

- Visite du Château de la Ferté-Saint-Aubin avec un atelier de cuisine « comme à l'époque »
- Journée au château de Blois
- Ateliers à la maison de la magie de Blois
- Journée au château de Chambord.

Afin de financer ce beau projet, plusieurs actions ont été menées avec succès : tombola, vente d'objets sur les marchés, cagnotte en ligne. Pensons aussi à remercier les différents partenaires qui ont participé financièrement à ce voyage et qui ont permis sa réalisation : les communes, l'association des parents d'élèves, la coopérative scolaire.

Nous remercions l'équipe enseignante de son investissement pour les enfants du territoire.



/ Territoire Educatif Rural (TER)

Lundi 15 avril, au collège du Verdon, en présence de Marc Chappuis, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Corinne Bord, sous-préfète de l'arrondissement de Castellane, Jean-Yves Roux, Sénateur, Eliane Baraille, Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Mickaël Cabbeke, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Maurice Laugier, Président de la CCAPV, Bernard Liperini, maire de la commune de Castellane, ... et les élus du territoire, a eu lieu la signature de la convention de Territoire Éducatif Rural (TER).



La création du territoire éducatif rural traduit la volonté de créer une dynamique territoriale éducative cohérente en répondant aux particularités du contexte rural montagnard. Cette convention a pour objectif de renforcer l'accompagnement des élèves et des jeunes dans les territoires ruraux. Elle résulte d'un travail préalable d'un comité de pilotage qui a, dans un premier temps, recensé :

- les actions existantes pour élèves,
- les atouts et les opportunités du territoire,
- les faiblesses et les risques du territoire,
- les partenaires qui souhaitent s'engager dans la démarche (CAF, ARS, MSA...)

Il en découle différents axes de travail :

Axe 1 : Favoriser l'ouverture et ouvrir le champ des possibles

- Favoriser la poursuite d'études et l'ambition scolaire
- Développer les actions en faveur de l'école inclusive
- Renforcer l'attractivité territoriale
- Améliorer les compétences numériques des jeunes et de leurs familles

Axe 2 : Accompagner ensemble tous les temps de l'enfant et du jeune

- Prendre en compte tous les temps des enfants et des jeunes
- Développer l'accès au soin
- Accompagner les problématiques de santé mentale

Axe 3 : Apprendre, former et se former

- Renforcer les savoirs fondamentaux avec priorité donnée à la lecture
- Développer l'accès au droit
- Coordonner des actions de prévention
- Former et accompagner les personnels isolés

Axe 4 : Crée les synergies pour agir et « aller-vers »

- Construire un fil conducteur et garantir la cohérence de l'ensemble du projet
- Cette convention est établie pour une durée de 3 ans et représente une belle opportunité pour les enfants de notre collège.

LES OPÉRATIONS FACADES ET TOITURES DANS LES VILLAGES & CITÉS DE CARACTÈRE

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence est à l'initiative de la constitution d'un réseau associatif des villages et cités de caractère réuni depuis 1987 autour d'une charte de qualité. Il est membre du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère avec les 15 communes qui le composent :

Une politique de valorisation des espaces publics et de sauvegarde des monuments de ces communes est menée et complétée par un système d'incitation qui encourage les particuliers à embellir l'extérieur de leurs habitations.

Les opérations de ravalement de façades, de restauration de toitures et de menuiseries, dès lors qu'elles remplissent les critères ci-dessous, après avis favorable du Comité syndical des Villages et Cités de Caractère et de l'architecte conseil, sont subventionnées par le Département et la Commune concernée à parité pour les opérations portées par des pétitionnaires privés.

En complément de la subvention du Département au titre des Villages et Cités de Caractère, la Fondation du Patrimoine permet une défiscalisation sur le revenu imposable de tout ou partie des sommes engagées dans la restauration du bâtiment d'habitation.

Eligibilité des opérations :

Les opérations doivent se situer en centre ancien ou aux abords directs de celui-ci, conformément au périmètre délibéré par la Commune et validé par le Comité syndical.

Critères :

Les opérations de ravalement de façades et restauration de toitures/menuiseries sont soumises à une grille de critères actualisée par le Conseil départemental en date du 20 octobre 2023 et doivent être conformes à la charte de qualité régissant les villages de caractère.

Voir fiche du Guide des aides départementales :

<https://www.mondepartement04.fr/fileadmin/mediatheque/cg04/guide-des-aides/guide-aides-subventions-240323.pdf>

Toiture et façade peuvent être dissociées et ainsi faire l'objet d'une subvention chacune pour la même parcelle. Le plafond est de 7000 € pour la restauration de façade et 5000 € pour la toiture.

Rôle du Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère (SMVCC) :

Le SMVCC n'a pas de mission de maîtrise d'ouvrage ni de maîtrise d'oeuvre, les travaux sont réalisés sous la responsabilité du propriétaire ou de son mandataire. Il instruit les dossiers déposés par les pétitionnaires et émet un avis par délibération.

Chaque dossier est vérifié quant à sa conformité à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France s'il y a lieu, à l'autorisation de déclaration préalable de travaux et au contrôle de l'architecte conseil du SMVCC.

Obligations du pétitionnaire :

Le pétitionnaire doit, préalablement à tous travaux, déposer une demande de subvention auprès de la Commune qui transmettra le dossier au Département (guichet unique des dossiers de demande de subvention privées), dans laquelle il s'engage à respecter les prescriptions techniques,



architecturales et décoratives, ainsi que les obligations administratives (conformité aux documents d'urbanisme en vigueur).

La commune transmet également le dossier à la **Fondation du Patrimoine**.

Selon les secteurs, l'avis de **l'Architecte des bâtiments de France** sera prépondérant. Les travaux subventionnés doivent être exécutés et facturés par des artisans et entreprises dûment déclarés (Répertoire des métiers et/ou registre du commerce) et assurés en responsabilité civile et professionnelle pour les ouvrages à réaliser. Ces artisans sont librement choisis par le pétitionnaire.

Conditions d'éligibilité :

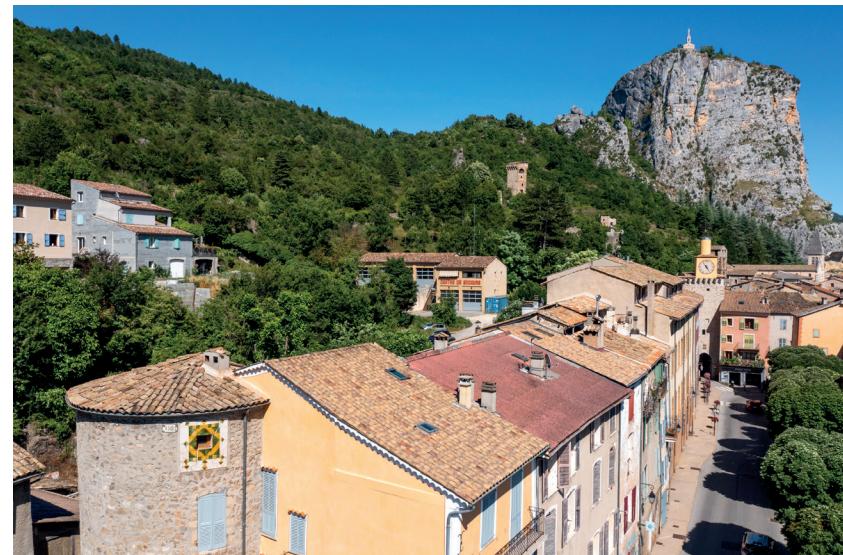
6.1. Caractères de construction : la maison dans son ensemble, ou au moins le corps de bâtiment principal, doit être en cohérence avec son environnement architectural.

6.2. Localisation : sont éligibles en priorité tous les bâtiments situés en centre ancien ou à sa proximité immédiate.

6.3. Destination de l'immeuble : il n'y a pas de détermination particulière : bâtiments d'habitation, bâtiments communaux, bâtiments artisanaux, devantures... sont éligibles.

6.4. Respect des prescriptions techniques et architecturales : elles sont déterminées en accord avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes de Haute-Provence (UDAP04) dès lors que le bâtiment à rénover se situe dans le périmètre des 500 mètres d'un Monument Historique (techniques à mettre en oeuvre, teintes..), dans une AVAP ou un SPR, ou en accord avec l'avis de l'architecte conseil du SMVCC. S'il y a rénovation complète des enduits, le ravalement sera exécuté selon les techniques traditionnelles.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du service urbanisme ou patrimoine de la mairie !

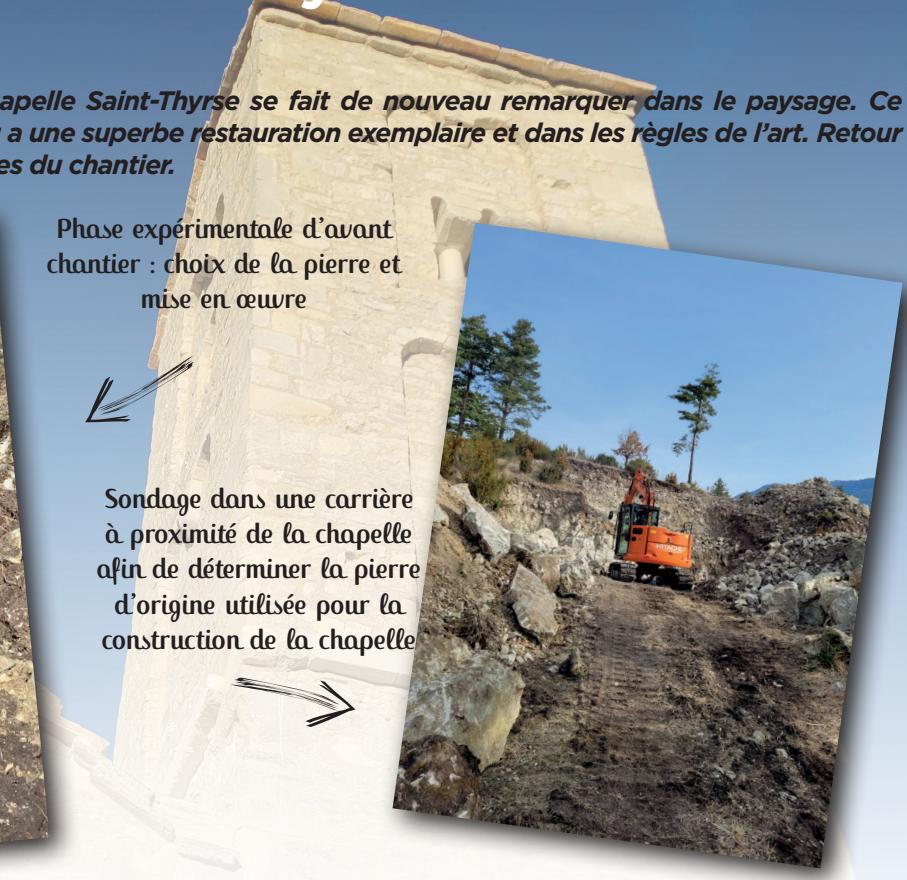


la chapelle Saint-Thyrse

Après deux ans de travaux, la chapelle Saint-Thyrse se fait de nouveau remarquer dans le paysage. Ce chantier exceptionnel a donné lieu à une superbe restauration exemplaire et dans les règles de l'art. Retour en images sur les différentes étapes du chantier.



Phase expérimentale d'avant chantier : choix de la pierre et mise en œuvre



Sondage dans une carrière à proximité de la chapelle afin de déterminer la pierre d'origine utilisée pour la construction de la chapelle



Début des travaux, création d'un drain autour de la chapelle pour assainir notamment la façade Nord.



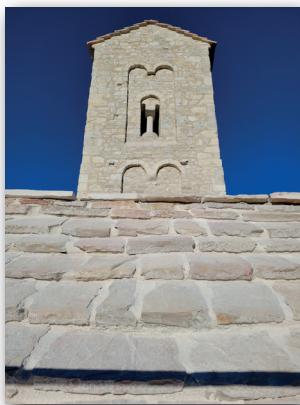
Montage de l'échafaudage et restauration du parement du clocher



Découverte d'ornementation au sein des baies géménées



Réfection de la toiture de la nef en lauze



Un peu d'histoire ...

La chapelle Saint-Thyrse daterait du XI^e siècle, mais on sait que le site était déjà occupé à la période antique ! Cela fait de cette chapelle l'une des plus anciennes du territoire !

C'est la forme architecturale du clocher qui permet de dater l'église, les baies géminées et les arcatures aveugles étant spécifiques du premier art roman.

Mise en œuvre de la toiture du clocher en lauze



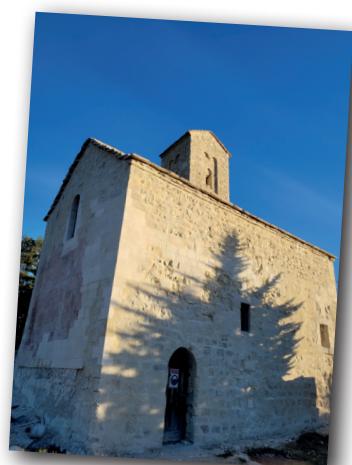
Restauration de la façade sud et reprise de l'enduit à pierre vue.



Terrassement et calade

La chapelle Saint-Thyrse en quelques chiffres :

- La chapelle Saint-Thyrse est située à 1045 mètres d'altitude
- 348 850 € HT pour la réfection des extérieurs de la chapelle
- 90% de subvention publique
- 14 mètres, c'est la hauteur du clocher !
- 47 signes lapidaires ont été relevés dans l'étude archéologique réalisée en 2014.



Rappelons que la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Architecte du Patrimoine Stéphane Berhault qui a conduit les travaux mais aussi les phases préliminaires pour arriver au résultat que l'on a aujourd'hui. Les travaux ont été suivis de manière scientifique par la Conservation des Monuments Historiques de la DRAC et par le CICRP qui s'est chargé des études sur la pierre.

Les travaux ont été largement financés par l'Etat (DRAC PACA), la Région SUD, le Département des Alpes de Haute-Provence et la Fondation BERN.



/Vie touristique//

La commune de Castellane, audacieuse et ambitieuse, reprend les rennes de son Office de Tourisme

Haut lieu du tourisme dans le Verdon depuis près de 70 ans, la reprise de la compétence tourisme par la commune de Castellane a fait consensus au sein des élus municipaux.

Malgré la spécificité indéniable de Castellane en matière de tourisme, force est de constater que depuis la création de l'EPIC « Verdon Tourisme » en janvier 2022, et après deux saisons touristiques d'activité, les retours n'étaient pas à la hauteur des enjeux !

Monsieur le Maire indique : « La promotion touristique et culturelle de notre village, véritable locomotive pour le tourisme sur notre territoire, était insuffisante. Ce constat et ce mécontentement étaient par ailleurs partagés par mes administrés, les professionnels du tourisme implantés sur la commune et l'ensemble de mon conseil municipal. Il était donc urgent et essentiel de prendre des dispositions face à cette situation ».

Erigée en station classée de tourisme en août 2022, la commune avait la possibilité de récupérer sa compétence tourisme et plus spécifiquement la gestion de son office de tourisme et la promotion touristique de son territoire. C'est donc en ce sens que le conseil municipal de Castellane a unanimement délibéré en août 2023, actant une reprise effective au 1^{er} janvier 2024, avec la création

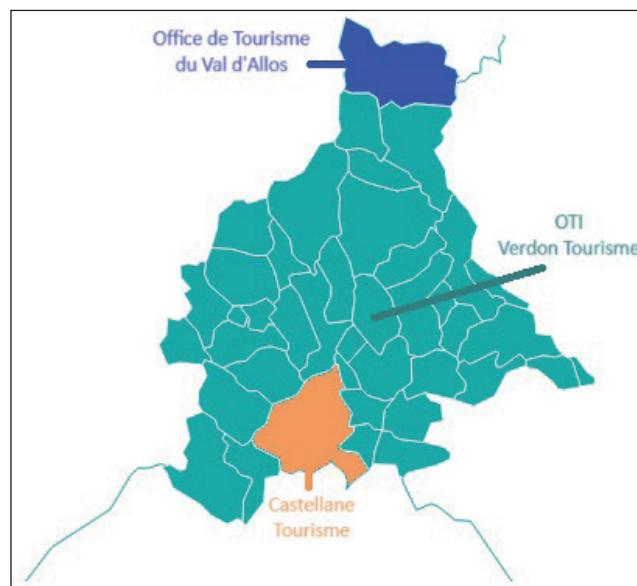
de l'EPIC Castellane Tourisme. Une équipe dynamique et motivée est donc en ordre de marche depuis le début d'année 2024 afin d'être prête pour la saison touristique à venir et de répondre aux ambitions fixées. Parmi les nombreux projets sur le feu figurent la création de nouveaux supports de communication (éditions, site

reviendra de droit à la nouvelle structure. Cette dernière représente près de 65% de la taxe de séjour jusqu'alors perçue sur le territoire de la CCAPV.

A moyen terme, l'équipe municipale songe également à déménager l'office de tourisme sur la place Marcel Sauvaire en mutualisant les locaux avec ceux de la Maison Nature & Patrimoines. Au-delà d'optimiser la visibilité et la qualité du lieu pour les visiteurs, ce projet permettra de créer un véritable pôle touristique et culturel au centre du village. « Un accueil qualitatif, une communication dans l'air du temps, un lieu culturel dynamique et un réaménagement urbain du village, c'est ce qui va permettre à Castellane de se renouveler et de faire rentrer la commune dans le 21^e siècle » souligne

Bernard LIPERINI.

« Si l'ambition est de redonner à Castellane le rayonnement touristique que le village mérite, il n'est pas question de travailler seul, nous avons conscience que Castellane n'est pas une destination à elle seule et nous continuerons donc à travailler avec les autres offices de tourisme du territoire, la destination « Intense Verdon », le label Pays d'Art et d'Histoire, le Parc du Verdon, l'AD, le CRT» conclut Monsieur le Maire.



internet, réseaux sociaux), le montage d'une nouvelle exposition au sein de la Maison Nature & Patrimoines, une programmation culturelle riche et diversifiée et de nombreux services à destination des visiteurs et des professionnels du tourisme.

D'un point de vue financier, cette décision ne pèsera pas sur les finances de la commune puisque les actions de l'office de tourisme communal seront en grande partie financée par la taxe de séjour collectée sur la commune de Castellane qui

/ L'organisation touristique sur le territoire depuis le 1^{er} Janvier 2024

ET LA TAXE DE SEJOUR ?

La taxe de séjour communautaire instituée en 2017 reste en vigueur sur le territoire de la commune de Castellane. Les tarifs sont donc fixés par délibération du Conseil communautaire de la CCAPV en fonction de la catégorie de l'établissement et en référence à un barème national.

La gestion de la taxe de séjour est réalisée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon qui reverse le produit collecté sur le périmètre de la Commune de Castellane à l'EPIC Castellane Tourisme. Une part départementale additionnelle est également collectée au bénéfice du département des Alpes de haute Provence qui concourt également à la promotion touristique.

LES MISSIONS DE CASTELLANE TOURISME :

Assurer l'accueil et l'information des touristes ; Assurer la promotion touristique de la commune en lien avec les autres structures ; Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique ; Elaborer et mettre en œuvre la politique et les programmes locaux de développement touristique ; Commercialiser des prestations de services touristiques ; Répondre aux demandes de consultation de la ville sur des projets d'équipements collectifs touristiques ; Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles française et étrangère ; Accroître les performances économiques de l'outil touristique ; Réaliser des événements destinés à renforcer la notoriété de la ville de Castellane et à animer la station ; Gérer et animer la Maison Nature & Patrimoines ; Gérer les biens qui pourraient être confiés par la ville de Castellane.

L'ÉQUIPE

LE COMITÉ DE DIRECTION

COLLEGE DES ELUS	COLLEGE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME
Bernard LIPERINI - Président	Arnaud D'ALESSANDRI
Nina JONKER - Vice Présidente	Guillaume DURAND
Emily CHEVALLEY	Léa ONDER
Line TILLEMAN	Madeleine REMI
Thierry VILLELLAS	
Jean-Marc VINCENT	

LES TECHNICIENS

Faustine VILLARON - Directrice

Gwendoline DUCLOS - Responsable communication

Béatrice GIRAUD - Responsable accueil qualité

Cléo HELSMOORTEL - Responsable animation

Adeline RANCON - Responsable Maison Nature & Patrimoines

Julie BESSON - Chargée de l'ingénierie culturelle (temps partiel)

Pauline OLIVEIRA - Responsable culture et patrimoine (temps partiel)

Hélène GAL-FAUQUE - Responsable finances (temps partiel)

Romane CARGNINO - conseillère en séjour saisonnière

Julie DOSSOLIN - conseillère en séjour saisonnière

PLUS D'INFORMATIONS

CASTELLANE TOURISME - 2 Bd Saint Michel 04120 CASTELLANE

contact@castellane-verdon.com - 04.92.72.59.12 (nouveau numéro !!)

www.castellane-verdon.com





/Ecologie et développement durable//

Les déchetteries de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Des sites de compostage partagés sur la commune

Restes de repas, préparation de repas ou produits périmés non consommés : valorisez-les en les déposant dans l'un des sites de compostage partagés de la commune !

Castellane compte à présent 3 sites de compostages collectifs :

- sur le parking de la salle des fêtes,
- à l'espace Monaco
- au hameau de Chasteuil.

Celui de la Boudousque a été supprimé car il était victime d'incivilités du fait son éloignement avec les Points d'Apport Volontaire, le manque de communication et les pollutions en berge du Verdon.

D'autres sites de déploiement sont actuellement à l'étude. Les délégués de hameau ont été à nouveau sollicités pour recenser leurs besoins.

Le saviez-vous ? Dans nos ordures ménagères 30% sont des biodéchets qui pourraient être revalorisés. Transporter et traiter les biodéchets dans les ordures ménagères coûte 360 € la tonne. Le compostage est un processus biologique permettant de transformer les biodéchets en un produit valorisable appelé "compost". En compostant, nous diminuons les déchets non valorisables, nous diminuons le coût de leur traitement, nous diminuons notre empreinte sur l'environnement et nous revalorisons nos déchets.

Le site de compostage se compose de 3 bacs :

- un bac d'apport (où déposer vos bio déchets),
- un bac de broyat (pour recouvrir vos déchets),
- un bac de maturation (lorsque le bac d'apport est plein).

Pour composter c'est très simple : déposez vos déchets alimentaires dans le bac d'apport, recouvrez-les de broyat et le tour est joué !

Attention : les restes de viande ne sont pas autorisés sur ce compostage



Nouveaux horaires des déchetteries

Espaces aménagés et gardiennés où vous pouvez apporter vos déchets encombrants ou méritant un traitement particulier, en les répartissant dans des conteneurs spécifiques (papiers, cartons, ferrailles, huiles, verre, pneus, déchets verts), les déchetteries permettent d'éviter l'apparition ou la persistance de dépôts sauvages et de lutter contre le gaspillage puisque la majorité des matériaux reçus peut être récupérée et valorisée.

Les 7 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les habitants de la CCAPV, sur présentation au gardien d'un justificatif de domicile.

Elles se situent sur les Communes d'Allos, Barrême, Castellane, La Mure Argens, La Palud sur Verdon, Pont de Gueydan et Thorame Basse.

Pour toute information concernant vos déchetteries, n'hésitez pas à contacter le 04 92 83 68 99.

Les déchetteries sont fermées les dimanches et les jours fériés.

Nouveaux horaires des déchetteries (à partir du 19 février 2024)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11h00-12h00	11h00-12h00		11h00-12h00	11h00-12h00	9h00-12h00
13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30

Opération nettoyons le sud

Pour la 2^{ème} année consécutive, la commune s'était inscrite pour participer à l'opération régionale de ramassage de déchets. Castellane est la commune qui enregistrait le plus d'inscrits du département ! Et si la manifestation a été un succès, c'est grâce à la mobilisation des 3 classes de l'école élémentaire, de plusieurs associations (Cap Verdon, l'AEP le Roc, les parents d'élèves, l'AGEVV) et les particuliers.

Sur le weekend, c'est :

- 50 kilos d'encombrants (dont 40 kilos de ferraille)
- 7.2 kilos de verre
- 6.8 kilos d'ordures ménagères
- 3.1 kilos de plastique
- 0.6 kilos d'aluminium (canettes)
- 0.5 kilos de papiers
- Et 2 bouteilles de plastiques remplies de mégots qui sont un véritable fléau pour la nature et peuvent aussi être à l'origine de départ de feux...



Merci à toutes celles et ceux qui, spontanément et dans l'ombre des projecteurs, ramassent les déchets tout au long de l'année.



/Vie Associative//

La parole aux associations

Au Fil du Verdon : une association qui ne manque pas de créativité

L'association ***Au fil du Verdon*** présidée par Mireille Audibert est une association de couture. Le but de l'association est de se retrouver lors d'ateliers de couture pour échanger des connaissances et des compétences, dans une ambiance conviviale et détendue.

L'association est ouverte à tous les passionnés de travaux d'aiguilles, et les membres se retrouvent deux fois par semaine à la salle multi-activités.

Durant l'année, l'association participe à de nombreuses activités notamment en partenariat avec la Maison Nature & Patrimoines ou encore avec les AJT du Verdon.

Pour l'année 2024, n'oubliez pas l'exposition-vente qui se déroulera à l'Eglise Saint-Victor du 13 août au 18 août. Une occasion pour découvrir les différents ouvrages : patchwork, crochet, travaux d'aiguilles ; confectionnés tout au long de l'année par ces petits doigts de fées !



mercredis musicaux castellane

**03/07 Julie Jourdan - 10/07 Les Bandideygues
17/07 Over & Out - 24/07 Cubana Be Cubana Bop
31/07 Fanny Polly - 07/08 Hugo Kant
14/08 The Page - 21/08 My Roots - 28/08 Odyssées**

Organisés par Castellane Verdon
Renseignements : **07 87 38 61 36**
www.castellane-verdon.com
  Castellane-Verdon

VERDON
CASTELLANE



Commune de
CASTELLANE

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



/Culture & Évenementiel//

CASTELLANE, ville dynamique et festive



Depuis janvier 2024, les missions animations et la gestion de la Maison Nature & Patrimoines ont été reprises par le nouvel office de tourisme Castellane Tourisme. Le défi est relevé, la programmation doit être à la hauteur des enjeux !

Le nouvel office de tourisme souhaite garder les rendez-vous incontournables qui ponctuent la saison à Castellane et propose un calendrier bien rempli qui a débuté avec une soirée sur les droits des femmes à la Maison Nature & Patrimoines, une soirée food-trucks et théâtre à la salle des fêtes sans oublier les « Anim' du printemps ». Cette année le musée a choisi le thème du Japon avec des ateliers et une projection qui ont réuni une centaine de participants. Le 4 mai dernier, les Jardins Suspendus ont réuni plus de deux cents personnes, avec une exposition d'origamis géants de l'association

Inspiration Estéron, installée jusqu'au 16 juin, un parcours d'accrobranche avec le Bureau des Guides du Canyon, une balade contée avec Laurence Druon et un spectacle circassien poétique et écologique « T'es rien sans la terre ».

Le 18 mai, c'est à la Maison Nature & Patrimoines que les animations ont continué avec la Nuit des Musées et l'inauguration de la nouvelle exposition Sacrées Croyances. Un spectacle de théâtre et chant, Legenda, a transporté le public dans



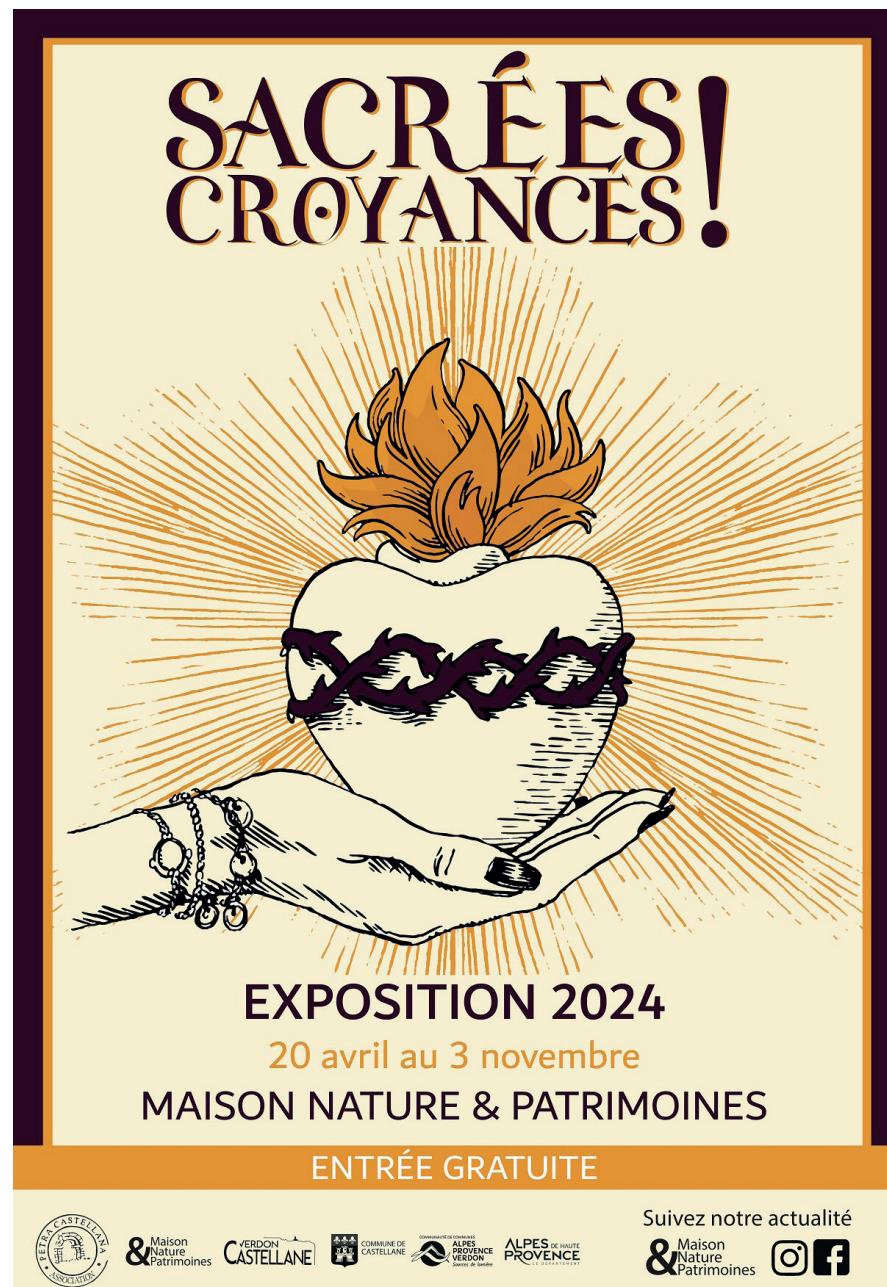
les contes et légendes de Haute-Provence.

Cette année, la 18^{ème} édition de la fête de la transhumance s'est déroulé les 7-8 et 9 juin avec le passage du troupeau de Muriel Martin et de nombreuses animations tout le week-end. Les mercredis musicaux rythmeront les mois de juillet et août, sans oublier les célébrations du 14 juillet et du 17 août suivi d'une soirée retro. Rendez-vous le 7 septembre pour le forum des associations, le dimanche 8 septembre pour l'Alpes Verdon Tour ; et enfin la troisième édition de la Rétrospective Historique les 28 et 29 septembre.

Des visites guidées sont proposées du 15 juin au 15 septembre les mardis à 11h00, et les jeudis de 17h00 à 20h00 pour la visite du clocher de Saint-Victor (et sa fameuse momie !)

Mais ce n'est pas tout, la culture se vit aussi à la Maison Nature & Patrimoines avec une nouvelle exposition " Sacré Croyances ! " conçue avec l'association Petra Castellana sur les croyances populaires. Liées au catholicisme ou situées dans ses marges, elles font partie intégrante de la vie quotidienne. Pèlerinages, saints locaux mais également magie, superstitions ou sorcellerie, partez à la découverte des rituels ancrés sur le territoire.

Cette exposition est à découvrir jusqu'au mois de novembre. La Maison Nature & Patrimoines reste en accès libre et gratuit en 2024. Le musée est ouvert tous les jours pendant les vacances



scolaires et les mercredis, samedis et dimanches hors périodes, de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h30.

Il y en aura pour tous les goûts en 2024 !

Pour connaître en détail la programmation suivez nous sur la page Facebook Castellane Verdon, la page Facebook et Instagram Maison Nature & Patrimoines ou sur le site Internet www.castellane-verdon.com et www.maison-nature-patrimoines.com



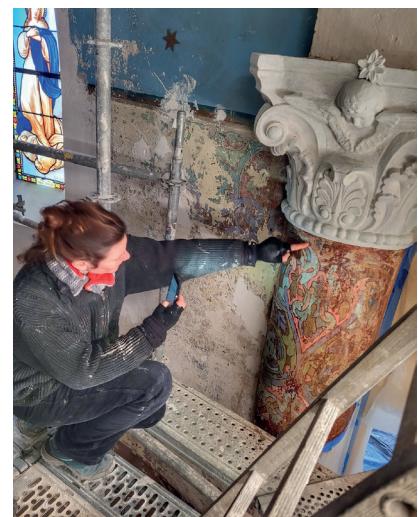


Chapelle Notre-Dame du Roc, la fin des travaux approche !

Après plusieurs mois de travaux, la restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Roc arrive à sa fin.

Pour rappel, il y a un an, nous découvrions que derrière les enduits beiges et marrons de la chapelle, se cachaient des décors aux couleurs vives. La majorité de ces décors sont du XIX^e siècle, certains sont plus anciens mais peu lisibles en l'état. La commune a dû prendre une décision rapidement : recouvrir ses décors et les préserver derrière un nouvel enduit, ou les dégager et restituer les parties manquantes ! C'est ce dernier parti pris qui a été choisi et aujourd'hui, nous prenons la mesure du travail effectué et de l'impact esthétique, scientifique et patrimonial que cela va avoir sur la chapelle. Si auparavant les visiteurs étaient marqués à leur entrée dans la chapelle par l'accumulation des quelques 300 ex-voto, prochainement la couleur des décors dégagés viendront illuminer encore un peu plus le symbole de Castellane.

Ce travail colossal, suivi par l'architecte Stéphane Berhault et mis en œuvre par l'entreprise Les Compagnons de Castellane, devrait se terminer au cours du mois de juin. Nous avons été largement soutenus dans ces travaux par nos financeurs habituels, la région SUD et le



département des Alpes de Haute-Provence, mais aussi grâce aux mécènes privés : la fondation Crédit Agricole, l'association des Amis du Roc, l'entreprise K par K et tous les donateurs, habitants ou visiteurs, qui ont participé à travers la Fondation du Patrimoine. Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans l'aide de chacun et nous les remercions pour cela.



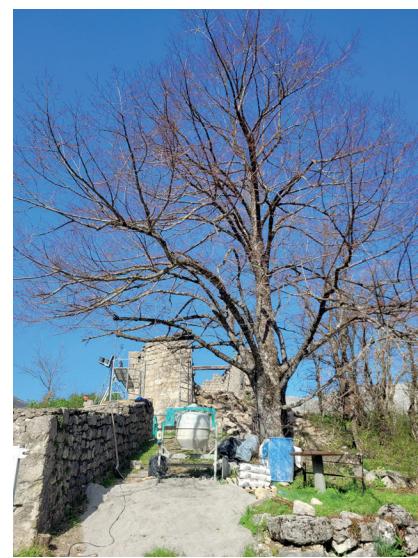
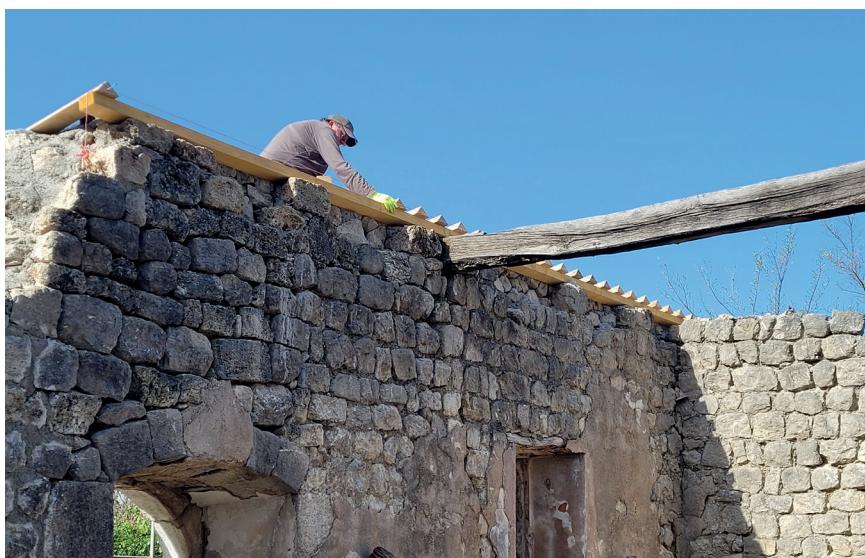
Bientôt vous pourrez découvrir ou redécouvrir la chapelle Notre-Dame du Roc comme vous ne l'avez jamais vue, parée de toutes ses couleurs oubliées. La chapelle sera réouverte au cours du mois de juin et les services communaux, accompagnés de l'association Notre-Dame du Roc se chargeront au fur et à mesure de la réaménager.

/ La sécurisation et la restauration de la chapelle de Taloire ont commencé

En avril dernier, Le chantier de la chapelle Saint-Jean-Baptiste a démarré dans le hameau de Taloire.

Cette chapelle, mitoyenne du cimetière et sur la placette du hameau daterait du XV^{ème} siècle. Elle date probablement de l'installation du village à son emplacement actuel après un déperchement du site castral de Saint-Etienne, estimé par les historiens au XV^{ème} siècle. Lors du tremblement de terre de 1951 elle a été endommagée par de profondes fissures, la commune n'avait alors pas les moyens financiers d'effectuer les réparations. Cette église s'est alors dégradée au fil des années.

Le parti pris de la commission extra-communale Patrimoine a été de sécuriser et conforter la chapelle, et de valoriser l'existant. Pour cela les entreprises en charge des travaux ont la mission de reprendre les arrases, conforter les assises, et protéger la maçonnerie. Les ouvertures seront restaurées et fermées par des grilles en fer forgé. Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juin et feront l'objet par la suite d'une valorisation dans le cadre des itinéraires Pays d'Art et d'Histoire.





/Vie municipale//

Retour en images



Voeux du Maire



Fête des Pétardiers



Conférence



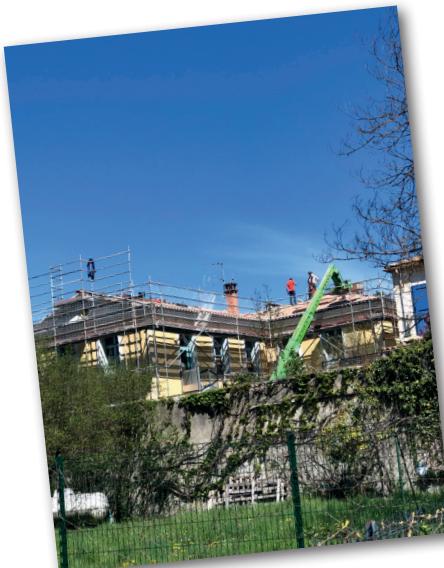
Exposition



Entretien espaces publics



Travaux



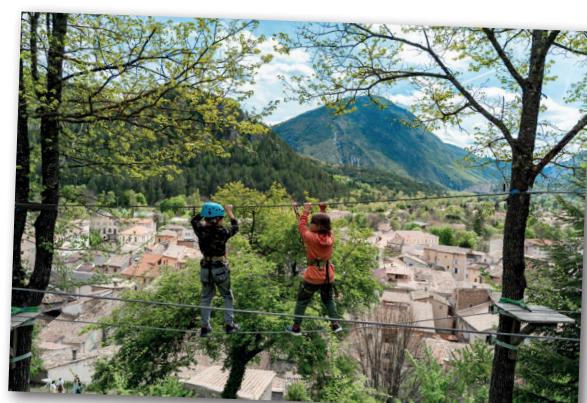
Carnaval



Réfections diverses



Animations & Saison culturelle



Jardins suspendus

Franck, un professeur engagé

Franck BERENGUEL vient de participer à un stage de judo handisport à Sophia Antipolis.

Il s'agit d'un premier cycle de formation. Il a travaillé avec des champions aveugles et autres handicaps.

« C'est très valorisant nous a-t-il dit »
Compléter ses compétences, Franck y contribue avec le soutien du Judo Club Castellanais.

Il y a déjà une personne handicapée qui participe tous les vendredis au cours habituel adultes et adolescents. Une belle initiative.

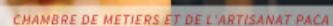
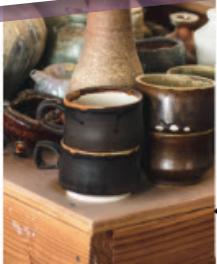


Parking

La place Marcel Sauvaire et la place de l'église sont en zone payante du 1^{er} avril au 31 octobre sur la plage horaire de 9h à 19h.

Marchés aux saveurs

Le marché « Artisanat et saveurs des Alpes du Sud » sera présent sur l'Aire de vie de la place Marcel Sauvaire aux dates suivantes : lundi 15 juillet, lundi 29 juillet, lundi 12 août et lundi 26 août 2024.



Saveurs des Alpes du Sud

ARTISANS SANS VITRINE



Extinctions de l'éclairage public : de nouveaux horaires !

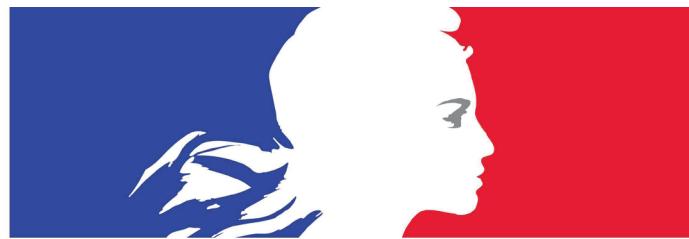
Pour la saison d'été, l'extinction de l'éclairage change. Désormais, en centre-bourg l'extinction aura lieu à 1h00.



Nouveau sous-préfet

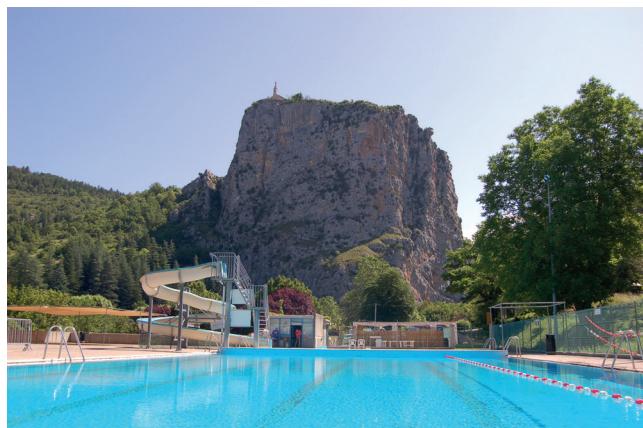
Par décret du 30 avril 2024, Dominique Ceaux est nommé sous-préfet de Castellane pour une durée de 3 ans.

Originaire de Corrèze et après une carrière dans différentes régions de France, Dominique Ceaux succède à Corinne Bord.



Piscine Municipale

En 2024, la piscine municipale sera ouverte tous les jours en juillet et août de 10h à 19h (évacuation des bassins à 18h30).



Agenda des Animations à Castellane



juin

- 1er juin : Concert de Zig Bang et JA & Gil par les AJT
La Guinguette à Paulette
- 6 juin : Atelier d'écriture
Médiathèque de Castellane
- 7, 8 et 9 juin :
Fête de la Transhumance
- 10 juin : Le moment du Conte
Médiathèque de Castellane
- 15 juin : Spectacle fin d'année AEP
salle des fêtes
- 22 juin : H(âme)aux Habitants
Visite de Taloire
- 22 juin : Fête de la Saint Jean
Comité des Fêtes
- 23 juin : Spectacle fin d'année
Ecole de musique du Moyen
Verdon - salle des fêtes
- 29 juin : Festival Bêtes de Son
par les AJT et Art et Culture
Hameau de Taulanne

juillet

- Les mardis s'animent
par les commerçants
- Tous les jeudis 21h30 :
Cinéma de plein air
- Tous les vendredis 20h00 :
Concours de boules
- 3 juillet : Mercredis Musicaux
Concert Julie Jourdan
- 9 juillet : spectacle jeune public
Padpanik, place Marcel Sauvaire
- 10 juillet : Mercredis Musicaux
Concert Les Bandideygues
- 14 juillet : Fête Nationale
- 15 juillet : Marché aux saveurs
- 17 juillet : Mercredis Musicaux
Concert Over and Out
- 19 juillet : Ciné-Conférence
sur Napoléon - placette St Victor
- 20 juillet 21h00 et 21 juillet 18h30
Concert Celtika église Saint-Victor
- 21 juillet : Vide-Grenier
- 24 juillet : Mercredis Musicaux
Concert Cubana Be, Cubana Bop
- 29 juillet : Défilé de mode
par les commerçants
- 31 juillet : Mercredis Musicaux
Concert Fanny Poly

Programme susceptible d'être modifié

Plus de renseignements auprès de Castellane Tourisme
www.castellane-verdon.com

Programmation réalisée par la commune de Castellane, Castellane Tourisme, la Maison Nature & Patrimoines, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et les associations : les AJT, les amis de la médiathèque, l'AEP, Castellane en fêtes, l'Ecole de musique du Moyen Verdon, le cinéma de pays ADAMR, La Boule du Roc, Castellane Verdon Cyclisme, AFA Figanières Auto Club, l'Amicale des Sapeurs pompiers, Vivre à Castellane Commerçants, Les Cabotins, Art et Culture, Au fil du Verdon, MJC

2024

août

- Les mardis s'animent
par les commerçants
- Tous les jeudis 21h30 :
Cinéma de plein air
- Tous les vendredis 20h00 :
Concours de boules
- 4 août : Cinéma plein air
Roger Aillaud, paysan cinéaste
- 7 août : Mercredis Musicaux
Concert Hugo Kant
- 9 août : Marché potiers
- 9-11 août : Exposition peinture
par la MJC - église St Victor
- 11 août : Vide-Grenier
- 12 août : Marché aux saveurs
Artisans sans vitrine
- 13-18 août : Exposition Patchwork
Au fil du Verdon - église St Victor
- 14 août : Mercredis Musicaux
Concert The Page
- 17 août : Fête de la Libération
- 21 août : Mercredis Musicaux
Concert My Roots
- 22 août : Concert Radio Calavon
par les AJT, la Guinguette
à Paulette
- 26 août : Marché aux saveurs
Artisans sans vitrine
- 28 août : Mercredis Musicaux
Concert Odyssées (adj. f)

Agenda des Animations à Castellane

2024

Septembre

- 7 sept. : Forum des Associations
- 8 sept. : Alpes Verdon Tour par Mermont Organisation et Castellane Verdon Cyclisme
- 13 sept. : Spectacle Gargarine is not dead
- 14 sept. : Bal Comité des Fêtes
- 16 sept. : Le moment du conte Médiathèque de Castellane
- 20 sept. : Veillée musicale Chœur polyphonique I Muvrini
- 20, 21 et 22 sept. : Journées du Patrimoine
- 21-22 sept. : Trail des pompiers
- 28 sept. : Retrospective Historique par AFA Figanières

Octobre

- 5 oct. : Cinéma de pays
- 6 oct. : Rallye touristique MJC
- 11 oct. : Vendredi on sort Soirée astronomie Maison Nature & Patrimoines
- 19 oct. : Journées de l'Architecture
- 19-27 oct. : RDV de l'Automne Maison Nature & Patrimoines
- 31 oct. : Soirée Halloween Comité des fêtes

Novembre

- 2 nov. : Cinéma de pays
- 9 nov. : Soirée concert par les AJT du Verdon
- 10 nov. : Loto par le comité des fêtes
- 16 nov. : Loto par les commerçants
- 23 nov. : Soirée choucroute
- 24 nov. : Loto par la Vaillante

**Maison
&
Nature
Patrimoines**

Ouvert d'avril à novembre

Tous les jours pendant les vacances
Mercredi, samedi et dimanche hors vacances
10h00-13h00 ; 15h00-18h30

Visites du 15 juin au 15 septembre

- Visite guidée de la ville, tous les mardis à 11h00
Légendes Urbaines ou Balade Sensorielle
- Visite du clocher de l'église Saint-Victor, tous les jeudis à 17h00

Ateliers enfant du 9 juillet au 26 août

- Crée ton porte-bonheur à garder avec toi ! Tous les mardis à 15h
- Fabrique ta baguette magique et ton grimoire ! Tous les jeudis à 11h00



/ Vous reconnaissiez-vous ? //

